

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Artikel: Le privilège gymnasial
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le privilège gymnasial

Que sont devenus les élèves vaudois libérés de la scolarité obligatoire en été 1977 ? Selon une enquête menée par les conseillers en orientation (voir « Perspectives », bulletin du département de l'Instruction publique, No 1/1978), 25% d'en-

Rappel. Selon les statistiques officielles, il y avait en Suisse, pendant l'année scolaire 1976/1977, 1,37 millions d'élèves, apprentis et étudiants, dont, entre autres, 54 200 étudiants immatriculés dans les « hautes écoles », 132 500 élèves fréquentant un jardin d'enfants, 904 200 en âge de scolarité obligatoire et 18 200 élèves suivant un cycle de formation extra-universitaire. Parmi les élèves en âge de scolarité obligatoire, à peu près autant de filles que de garçons; mais pendant la scolarité post-obligatoire, l'équilibre disparaît; c'est ainsi que dans les écoles préparant à la maturité, 39% des élèves sont des jeunes filles; cette proportion monte à près de 70% dans les autres écoles de formation générale (écoles d'interprètes, écoles de langues, écoles pour les professions de l'enseignement); dans les écoles professionnelles, un élève sur trois est du sexe féminin; dans les écoles professionnelles supérieures (formation universitaire), les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les écoles pour les professions de l'enseignement (61%), alors que dans tous les autres domaines on n'enregistre qu'une femme pour cinq hommes. La statistique a porté tant sur les écoles privées que publiques.

tre eux poursuivent des études (dans les gymnases, dans les nouvelles classes de raccordement — dont le succès est évident : un élève sortant des classes supérieures sur cinq a choisi d'y entrer), 11% suivent les cours d'une école professionnelle

à plein temps et 50% ont entrepris un apprentissage.

D'autres chiffres significatifs : si neuf élèves sur dix se sont lancés dans une formation scolaire ou professionnelle, 350 filles ne commencent aucune formation professionnelle reconnue en sortant de l'école primaire (soit le 27%)...

De l'avis du directeur de l'Office d'orientation professionnelle, le chômage des jeunes à la sortie de la scolarité obligatoire est quasi-inexistant : seuls douze cas étaient encore en suspens le 1er septembre 1977. Force est donc de supposer que c'est après leur apprentissage que beaucoup de jeunes (qui, en 1975, représentaient le 30% des chômeurs) ne trouvent plus de travail. Sous cet éclairage, on comprendra peut-être mieux la proposition du Conseil national de n'obliger le maître d'apprentissage à dire à son apprenti que trois

mois à l'avance — au lieu de six — s'il pourra rester ou non à son service... Et que dire du Conseil des Etats qui, lui, souhaite supprimer toute espèce de délai en la matière !

Relevons enfin, pour en terminer avec cette lecture des statistiques officielles, que seuls 12% des élèves de la volée 1977 sont encore susceptibles de commencer des études universitaires. Peut-on imaginer combien, parmi ces 301 garçons et 419 filles qui sont dans une section gymnasiale, réussiront leur bachot et voudront entrer à l'Université ? Une chose est certaine : le canton de Vaud est loin d'envoyer tout le monde à l'Université, contrairement à ce qu'affirment certains pourfendeurs de la démocratisation des études, présentée alors comme la cause de tous nos maux (baisse du niveau des études, dévalorisation des professions manuelles, entre autres) !

VAUD

Sous le couvercle de l'Entente vaudoise

Qu'elles sont avenantes ces cinq têtes cravatées qui fleurissent à travers le canton de Vaud sur les affiches électorales de l'« Entente » ! Trois radicaux, un libéral et un PAI/UDC réunis sollicitent en effet les suffrages des Vaudoises et des Vaudois pour la reconduction pure et simple de la majorité sortante à l'exécutif cantonal, au Conseil d'Etat. Et l'opération se fait avec le sourire, comme si rien ne s'était passé, sous le signe de l'« Entente ».

Il suffit pourtant de soulever le couvercle de cette entente, pour constater qu'elle est aussi bourgeoise que peu cordiale.

Rappelez-vous les élections récentes à la Municipalité de Lausanne, où cette entente n'avait été qu'un chiffon de papier entre les mains des radicaux décidés à préserver le siège de syndic du radical Delamuraz : on écarte sans autre le démocrate-chrétien Mugny, bon et loyal compagnon

de l'« entente » lausannoise (radicaux + libéraux + chrétiens-sociaux) pourtant; et prend « sa » place, avec la bénédiction des « grands » de l'« Entente », l'environnementaliste Rochat dont le groupe assure au mieux la réélection des municipaux bourgeois.

Depuis lors, les démocrates-chrétiens, vexés, ont repris leur « totale indépendance » (assemblée des délégués du 25 janvier 1978)... Depuis lors donc, il faut croire que les « principes communs des partis de l'entente vaudoise », publiés pour la législature 1974—1977, sont légèrement dépréciés. Qu'importe, les cinq candidats sourient sur l'affiche commune...

Mais sous le couvercle de l'« Entente » bouillonnent d'autres (petites) histoires. Voyez celle qui a pour cadre l'arrondissement de Moudon, et qui mérite quelques précisions !

Moudon, cœur du pays vaudois, seul district dont le préfet soit membre du Parti des paysans, artisans et indépendants de l'Union démocratique du centre (PAI/UDC). Moudon, dont l'arrondissement (circonscription électorale déterminante pour les élec-